LA PROPAGANDE COMMUNISTE

UN DERNIER DISCOURS de M. ZINOVIEFF PROVOQUE UNE DEMARCHE DE LA FRANCE A MOSCOU

M. Zinovieff, président de l'Internationale communiste, ayant, dit le « Quotidien », dans un récent discours, préconisé le développement de la propagande antimilitariste en France, nous croyons savoir que M. Herriot a chargé M. Jean Herbette, ambassadeur de France à Moscou, de faire connaître de façon catégorique au gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques que de telles manifestations, si elles se répétaient, risqueraient de rendre impossible le maintien de bons rapports entre la France et l'U.R.S.S.

LE CONGRÈS DE DOUAI

Comme nous l'avons dit dimanche dernier, a été tenu, à Douai, un congrès fédéral; mais c'est en vase clos et sans que rien ne transpire au dehors; mais le rapport qui a servi de base aux discussions a été analysé par l'« Enchaîné » et il nous suffira de citer les lignes suivantes pour montrer quelle activité a été déployée récemment dans la région du Nord, activité qui devrait bien servir d'exemple à d'autres partis:

Au mois d'octobre, 15.000 tracts aux ouvriers socialistes, reproduisant la lettre d'adhésion au parti communiste d'un socialiste, furent répartis dans la région où l'influence social-démocrate prédomine.

60.000 tracts dénoncèrent aux ouvriers de la région de Lille-Roubaix-Tourcoing la trahison des social-démocrates et la faillite du Bloc des gauches.

80.000 imprimés signalèrent aux travailleurs l'attaque social-fasciste du « Réveil du Nord » contre notre « Enchaîné ».

300.000 tracts de propagande attirèrent l'attention de tous les ouvriers sur le fascisme qui s'organise et leur demandèrent de créer leurs « Comités d'unité prolétarienne ».

110.000 tracts appuyèrent auprès des travailleurs l'annonce des réunions faites avec les députés du parti.

1.000 affiches « Les Affameurs » furent placardées dans la région lilloise, pour stigmatiser l'attitude scandaleuse du Bloc des gauches, y compris les social-démocrates, qui favorisent la vie chère et luttent contre les prolétaires.

Pour toutes ces distributions, il faut beaucoup d'argent, au prix où est le papier; or comme les cartes nécessaires à la fondation de l'« Humanité du Nord » n'ont pu être placées, il faut admettre qu'on a trouvé de l'argent ailleurs.

Quoi qu'il en soit, suivant un témoin, malgré toutes les difficultés de renseignements, « la réunion communiste a été plus nombreuse qu'on ne le pensait. On avait annoncé l'arrivée de 800 délégués provenant des directions de Valenciennes, Somain, Lille, Roubaix, Tourcoing. Le chiffre était un peu forcé, mais cependant il y avait pas mal de monde venu du dehors.

Dans la réunion tenue salle Sède, cinq cents assistants environ étaient présents. Le rapport moral a été lu par M. Semard, secrétaire général du parti. Trente-cinq délégués ont été désignés pour le congrès national qui se tiendra à Paris.

Quoique la réunion ait été très calme, c'est la doctrine la plus violente qui a obtenu la majorité; le « Léninisme », dont Zinoviev est le pontife, l'a emporté sur le « Trotzkysme », dont la modération, toute relative du reste, n'est plus à l'ordre du jour.

Des brochures de propagande ont été vendues et surtout distribuées dans la salle.

LA PROPAGANDE DANS LES RUES

La propagande communiste, en dépit de l'arrêté de M. le Préfet du Nord, se fait impunément et librement dans les rues.

Récemment à Lille une conférence était donnée par un agent bolcheviste, dans les environs de la manufacture des tabacs.

Le même prédicateur qui avait opéré dans le Vieux-Lille et un autre, se sont livrés, la semaine dernière, à des homélies révolutionnaires, dont la rue Charles-Quint a été le théâtre et sans que le moindre obstacle ait été opposé à cette propagande illégale.

M. HOUGHTON SUCCEDE A M. KELLOG A LONDRES

On mande de Washington que M. Houghton, ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, a accepté la succession de M. Kellog, en qualité d'ambassadeur à Londres.

LETTRE DE BRUXELLES

Les instituteurs socialistes et communistes à l'œuvre

(D'UN CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 12 janvier 1925.

On a depuis longtemps signalé le danger que font courir à l'enseignement public les instituteurs socialistes et communistes qui ont pénétré dans des écoles officielles, sous le couvert de l'anticléricalisme. Avant la guerre et même après la tourmente, le mot d'ordre des Conseils communaux où les catholiques étaient en minorité, a été, dans tout le pays, de ne nommer que des instituteurs anticonfessionnels. Il en est résulté particulièrement dans les grands centres — et Bruxelles en est — une génération de maîtres d'écoles qui ne se contentent plus d'être neutres ou « anticurés », mais qui poussent les conclusions de leurs doctrines matérialistes jusqu'au bout et qui sont devenus par leur esprit révolutionnaire et bolcheviste, un véritable danger national.

On l'a bien vu, au cours de la réunion tenue à Bruxelles, par l'Interfédération des Instituteurs du Brabant, dans le but d'obtenir de nouvelles augmentations de traitements. Le *Journal de Roubaix* en a publié un compte-rendu. Il faut y revenir pour souligner la mentalité des instituteurs socialistes et communistes. Bien que le bureau ne comptât que des anticléricaux, des neutres et des laïques, il fut immédiatement débordé par les « nouvelles couches ». Voici quelques « manifestations » de ces dernières. Bien que je puisse en garantir l'authenticité, parce que je les ai entendues, je les donne ici, d'après un confrère anticatholique :

On a commencé par jeter le discrédit sur les administrateurs communaux qui nomment les instituteurs : *« Ce sont souvent des rustres et des illettrés, humiliation pour nous, instituteurs, qui sommes des intellectuels... Ils nous casseraient la g.... si nous sévissions »....*

Le tumulte, une heure durant, a régné sur ce diapason. *« Des gros mots se détachent dans le bruit.... On crie, on siffle, on hurle, on hue, on applaudit à outrance... Un membre s'élance sur l'estrade où se tenait le bureau. Un autre instituteur le suit, mais il va se camper, les cheveux en bataille, au pied de l'estrade. Tout le monde est debout et l'on vocifère plus qu'un homme ne peut l'imaginer.... »*

« On échange les plus basses injures. Il en est qui claquent assez fort pour être entendues distinctement : Menteur! Imbécile! Traître! »

Les membres du bureau ont quitté la séance, sauf deux anticléricaux notoires, qui, après de vains efforts pour *« ramener l'assistance à une dignité de gens bien élevés »*, se sont eux-mêmes retirés, tandis que l'un d'eux, un des animateurs de la déchristianisation scolaire en Belgique, s'écriait : *« Voilà des instituteurs. Confiez-leur des enfants. »*

S...

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

UNE AUTO HEURTE UN ARBRE

Deux tués

Rennes, 13 janvier. — Un tragique accident s'est produit aux environs de Rennes. Un camion-auto, dans lequel se trouvaient M. Gousset, 37 ans, entrepreneur de maçonnerie, domicilié 5, rue Le Bastard à Rennes; son employé, M. Manoel Marino, sujet espagnol, et un ami, M. Joseph Thébault, 40 ans, employé de chemin de fer à Rennes, passait route de la Reuzerais, lorsqu'un troupeau de vaches déboucha d'un petit chemin. M. Marino, effrayé, saisit par le bras M. Gousset qui tenait le volant. Une embardée formidable se produisit et le camion vint se jeter contre un chêne.

Des débris de l'auto, on retira deux cadavres : MM. Thébault et Marino avaient été tués sur le coup. M. Gousset s'en est tiré avec quelques contusions.

UN AN DE PRISON A UN AUTOMOBILISTE

Pau, 13 janvier. — Le tribunal de première instance de Bayonne avait condamné à huit mois de prison et 1.000 francs d'amende l'automobiliste Ulric Borde, inculpé d'homicide involontaire et du délit de fuite. Sur appel, la cour de Pau a maintenu l'amende, mais a relevé à un an la peine d'emprisonnement.

LA RECONSTRUCTION DES ÉGLISES DÉVASTÉES

UNE LETTRE DE M. COUHÉ DÉPUTÉ DU PAS-DE-CALAIS A M. DALBIEZ

M. Couhé député du Pas-de-Calais, vient d'adresser à M. Dalbiez, ministre des Régions Libérées, une lettre relative aux bruits qui ont couru sur les conditions financières nouvelles, presque prohibitives que le gouvernement apporterait à la reconstruction des églises dévastées.

M. Couhé rappelle d'abord les projets éventuels du gouvernement en ce qui concerne cette reconstruction.

Les voici succinctement :

« Le gouvernement refuserait aux coopératives de reconstruction des églises des dix départements dévastés, de lancer l'emprunt nouveau dont il avait été question et qui devait être souscrit sans publicité officielle, mais simplement placé chez les particuliers par le clergé lui-même.

» Le gouvernement offrirait à l'ensemble des dix coopératives, un crédit de 600 millions en quinze annuités successives, soit 40 millions, à répartir chaque année entre les dix coopératives. Chacune ne disposerait donc que de 4 millions par an et, comme le gouvernement interdit de gager le crédit de 600 millions, il faudra donc régler les travaux sur le mandatement annuel de 4 millions, ils dureront, par conséquent, quinze ans, et la mise à exécution de ce nouveau régime commencerait fin 1925 ou même fin 1926. »

Le député du Pas-de-Calais fait suivre ces détails des réflexions suivantes :

La mesure du gouvernement aurait pour l'industrie elle-même des conséquences désastreuses:

« L'attribution annuelle de 4 millions à chacune des dix coopératives de reconstruction d'églises équivaudra purement et simplement à l'arrêt immédiat de tous les travaux en cours et risquera de compromettre irrémédiablement les travaux déjà exécutés.

» D'autre part, pour un certain nombre d'églises, l'avancement des travaux est tel que tout le gros œuvre est terminé et que, seule, la toiture reste à faire pour protéger le reste de l'édifice et le préserver des intempéries qui peuvent le désagréger.

» Le manque de crédits aura, ici, pour conséquence, de ruiner l'effort de plusieurs années de travail.

» Enfin, à l'heure où la reconstitution paralysée par le manque de crédits suffisants subit un ralentissement fort préjudiciable à la main-d'œuvre, les corporations du bâtiment trouvaient un dérivé à leur activité dans la construction des églises dévastées. Cette nouvelle crise que provoquera l'arrêt des travaux des églises ne pourra qu'aggraver la situation, ce qui n'est pas souhaitable.

» Par ailleurs, les édifices provisoires servant à l'exercice du culte, menacent ruine, l'entretien très onéreux de ces bâtiments provisoire sera impossible et il faudra procéder à leur remplacement, ce à de grosses réparations qui resteront à la charge des communes. »

A propos des tableaux d'avancement pour la Légion d'honneur et la Médaille militaire dans les réserves

Le bulletin de la Ligue républicaine nationale, que préside M. Millerand, publie la note suivante :

Nous savons de source absolument sûre que M. Israël, secrétaire général de la présidence du Conseil inspirateur de toutes les mesures de sectarisme dont M. Herriot porte devant l'opinion la responsabilité, a récemment exigé du ministère de la Guerre qu'il s'abstînt de faire figurer au tableau d'avancement pour la Légion d'honneur et la Médaille militaire, aucun militaire des réserves ayant occupé ou occupant une situation politique sans avoir, au préalable, obtenu l'assentiment de la présidence du Conseil, c'est-à-dire de M. Israël.

C'est ainsi que plusieurs de nos amis, officiers de réserve, qui avaient été proposés par leurs chefs pour figurer dans la promotion des réserves et dont les titres avaient été retenus par le Cabinet du ministre de la Guerre, ont été rayés sur les injonctions du dit Israël.

« Il y a là un acte de sectarisme répugnant et intolérable, contre lequel tous ceux qui ont combattu pendant la guerre se dresseront unanimement. Ceux qui ont servi leur patrie pendant la guerre sous l'uniforme bleu horizon n'admettront pas que les récompenses militaires, pour services militaires soient soumises au veto d'un politicien aigri et sectaire, pour qui le pouvoir n'est que le moyen de servir des rancunes politiques.

» Contre ces pratiques renouvelées du « régime abject », nous élevons la plus vigoureuse des protestations. »

LE RAID AÉRIEN TRANSAFRICAIN

LE DEPART AURAIT LIEU MERCREDI MATIN

Le Bourget, 13 janvier. — Selon les prévisions météorologiques, le brouillard aura fini de régner ce soir ou cette nuit.

Une forte dépression sur l'Atlantique va nous amener un changement de régime des vents qui, déjà s'orientent au sud. Sauf tempête, ce qui est tout à fait improbable, le départ de la mission de Goys aura lieu mercredi matin, de Buc, vers huit heures.

Un drame au revolver dans un café du Laboureur A WATTRELOS

UN AGENT DE POLICE BLESSE GRIÈVEMENT UN CONSOMMATEUR

La soirée de lundi a été marquée à Wattrelos par une scène tragique qui s'est déroulée dans un café du quartier du Laboureur. Au cours d'une violente discussion, un agent de police de Roubaix a blessé grièvement d'un coup de revolver un consommateur.

Voici les renseignements que nous avons pu obtenir sur ce drame qui a causé dans la ville une très vive émotion:

UN MENAGE DESUNI

Au n° 41, de la rue du Nouveau-Monde, à Roubaix, habitent les époux Roken-Delattre, mariés depuis deux ans environ. M. Henri Roken qui est âgé de 26 ans, occupe l'emploi de sergent de ville, depuis le 1er avril 1924. D'un tempérament violent, il maltraitait continuellement sa femme, et avait fait, depuis six mois, la connaissance de Mme Baes, née Berthe Clautier, qui vit séparée de son époux depuis quelque temps et demeurant actuellement 241, rue des Longues-Haies, à Roubaix. Cette dernière n'avait pas tardé à devenir son amie.

DISCUSSION TRAGIQUE

Mardi, l'agent Roken avait donné rendez-vous à son amie au Pont Nicaisse, à Roubaix. Vers 18 h. 30, son service terminé, il s'y rendit. Il y rencontra Berthe Clautier, à laquelle s'était jointe une compagne, Mme Maria Bernard. Les trois promeneurs se dirigèrent le long du canal et après avoir emprunté le sentier de la Distillerie, gagnèrent la rue Carnot, à Wattrelos.

Passant devant l'estaminet Verstraete, situé au n° 219, de cette rue, et où M. Baes occupe un appartement, les trois personnes décidèrent de s'y arrêter et d'y prendre une consommation. Etait-ce pour provoquer son mari légitime que Berthe Clautier, décida de s'arrêter chez M. Verstraete? Dix minutes s'étaient à peine écoulées, que MM. Georges Barbieux et Désiré Fourmanoy, firent leur entrée dans le café.

Les cinq clients décidèrent de se mettre à la même table. La conversation ne tarda pas à s'engager, et Barbieux fit remarquer à Roken, qui se trouvait en uniforme et armé, qu'il était vraiment désagréable d'être arrêté toutes les nuits, à la frontière par les douaniers, en se rendant à son travail. Le policier répondit que ceci était très normal. C'est alors pour cette raison bénigne que Barbieux se mit à injurier Roken. Ce dernier voulut porter un coup de poing à Barbieux, qui s'accapara d'une chaise pour tenter d'en porter un coup à l'agent de police. Mais ce fut Bertha Clautier, qui s'était interposée entre les deux hommes, qui prit le coup sur la tête. Devenant de plus en plus furieux, Barbieux frappa une seconde fois et atteignit Roken à la tête. Ce dernier fléchissant sur les genoux et se croyant en danger, perdit tout sang-froid et saisissant son revolver tira une balle à bout portant à la tête de Barbieux.

Le chauffeur s'affaissa aussitôt, la figure remplie de sang, tandis que le sergent de ville et les deux femmes quittaient l'estaminet Verstraete.

LE MEURTRIER SE CONSTITUE PRISONNIER

Il était environ 20 h. quand Roken se présenta au commissariat de police de Wattrelos et déclara qu'il venait de blesser d'un coup de revolver, un homme qui l'avait frappé au cours d'une discussion.

Le garde-champêtre Delannoy se rendit sur les lieux du drame, et trouva la victime sans connaissance qu'il fit transporter en automobile à l'hôpital.

Roken, maintenu en état d'arrestation, a été dirigé sur Lille, mardi dans l'après-midi, par les soins de la gendarmerie. A noter que le meurtrier dut quitter l'uniforme et revêtir des effets civils avant son départ pour la prison centrale.

L'ETAT DE LA VICTIME

M. Georges Barbieux, chauffeur d'auto, habite rue Léon Mariot, à Wattrelos, et est âgé de 35 ans. Nous nous sommes rendus hier à l'hôpital, où nous avons pu obtenir des nouvelles du blessé. Son état est très grave, M. le docteur Lepiat a dû pratiquer dans la matinée de mardi, l'opération du trépan. La victime est toujours dans le coma.

L'INTERROGATOIRE DE ROKEN

Mardi matin, M. Colsenet, commissaire de police de Wattrelos, a procédé à un premier interrogatoire du meurtrier et a entendu la déposition de plusieurs témoins. Roken semble manifester un vif repentir.

Aux porteurs de fonds russes

Le Comité central exécutif du Congrès des Créanciers Français de la Russie, dont le siège est 22, avenue Montaigne Paris, nous adresse l'avis suivant :

Les indications fixant le montant global de la créance française sur la Russie présentent des chiffres absolument différents et qui ne sont pas exacts.

Il est impossible de procéder à un nouvel estampillage des titres et il est cependant indispensable pour fixer — en vue des négociations des gouvernements français et de l'U.R.S.S. — le chiffre de la créance française et déterminer les modalités du règlement des emprunts des villes, des chemins de fer et de l'Etat russe, que tous les porteurs français de ces emprunts se fassent connaître, en faisant parvenir au Comité exécutif, 22, avenue Montaigne, à Paris, leurs noms, adresses et indication de leurs titres.

En ce qui concerne les sociétés ayant leurs exploitations en Russie, les Associations de porteurs français de ces sociétés, ont besoin d'inscrire par société et pour leurs revendications, tous les porteurs français des titres de ces sociétés.

Ces Associations ont chargé le Comité central exécutif, 22, avenue Montaigne, à Paris, de recevoir les noms, adresses et indications des actionnaires et obligataires de toutes les sociétés ayant leurs exploitations en Russie.

Il est donc expressément recommandé à tous les porteurs français des titres de ces sociétés, de faire leurs déclarations dans les plus bref délai possible.

Vous n'avez que deux bras, et il vous en faudrait quatre, pour exécuter vos travaux? Une petite annonce aura tôt fait de vous tirer d'embarras.

Le reversement des avances par les fonctionnaires des Régions envahies

On sait que M. Delesalle, député du Nord, a protesté avec énergie et à plusieurs reprises contre les prétentions du fisc de faire réintégrer, aux caisses du Trésor, les avances consenties aux familles des fonctionnaires demeurées dans les régions envahies pendant l'occupation allemande. Il semble bien que ces protestations aient eu leur écho et qu'elles recevront bientôt une solution.

En effet, le ministre des Finances constituerait prochainement une commission spéciale chargée de rechercher quel est, dans chaque cas particulier, le montant des sommes dont l'Etat pourrait exiger le remboursement, tout en tenant compte, cependant, de ce fait que les familles des fonctionnaires n'ont perçu aucune allocation.

C'est là, sans aucun doute — et faute de mieux — un résultat déjà appréciable. Cependant il y aurait lieu pour cette commission projetée de s'entourer de tous les éléments d'information susceptibles de lui permettre de ne prendre ses décisions qu'en parfaite connaissance de cause. C'est pourquoi, M. Delesalle vient de faire une démarche pressante auprès du ministre des Finances et lui a demandé que les fonctionnaires soient représentés au sein de la commission par trois délégués qui seraient choisis, par exemple, parmi le personnel des Postes, parmi celui de l'enseignement.

Il est à souhaiter, dans l'intérêt des fonctionnaires, que M. Clémentel accueille favorablement cette demande.

Le projet d'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing

LES DELEGUES DES SYNDICATS D'INITIATIVE CHEZ LE PREFET DU NORD

M. Hudelo, préfet du Nord, a reçu mardi matin, à la Préfecture, la visite des représentants des trois syndicats d'initiative de Lille-Roubaix-Tourcoing: MM. Pacq, représentant le Syndicat de Lille; Michaux-Caullet, celui de Roubaix, et Jacques Masurel, celui de Tourcoing.

L'objet de la visite était de demander l'appui du chef du département et son avis au sujet de deux projets distincts.

L'un avait trait à tout ce qui peut faciliter les relations, l'union matérielle, les liens susceptibles de créer une agglomération formée des trois grandes villes, agglomération dont l'amorce a été la création du grand Boulevard et ses moyens pratiques et rapides de locomotion.

Le deuxième projet avait trait à la création dont nous avons déjà parlé, sur le territoire de Flers et à la hauteur du Croisé-Laroche, d'une vaste cité-jardin avec constructions modernes de premier ordre, mais accessibles toutefois, par leur variété même et leur disposition, à toutes les classes de la société.

L'entreprise s'étendrait sur une superficie assez vaste, puisqu'elle comporterait 4.000 hectares.

Elle formerait en quelque sorte un noyau important qui serait la première assise de l'agglomération très vaste, mais nécessaire, dont nous parlons plus haut.

Les vues qui ont été exposées dans ce sens ont paru plaire particulièrement au préfet qui, en principe, les a approuvées pleinement.

Il a donc promis aux représentants des S. I. des trois villes de leur donner son appui et de servir pour eux d'intermédiaire auprès des pouvoirs publics.

Le projet de la cité-jardin lui a été soumis avec une vue d'ensemble.

Nous sommes ici en présence d'études auxquelles se sont livrés plusieurs de nos concitoyens, pendant l'occupation.

Ces études n'ont pas, comme on le sait, été faites en vain et il est vraisemblable que, perfectionnées et peut-être agrandies, elles se verront un jour appliquées.

INDICES DU COUT DE LA VIE

LILLE CONSERVE SON RECORD

Paris, 13 janvier. — Le ministère du Travail publie dans son supplément de janvier au Bulletin de la statistique générale de la France et du service d'observation des prix, les indices des prix de gros et de détail.

France: villes de plus de 10.000 habitants: 428 pour novembre; Paris, octobre, 383; novembre, 396; décembre, 404.

Grande-Bretagne: Octobre, 175; novembre, 180.

Suisse: Octobre et novembre, 172.

Tchéco-Slovaquie: octobre et novembre, 916 et 922.

Allemagne: Octobre et novembre, 1.346 et 1.350.

Pays-Bas: Amsterdam, octobre, 154.

Belgique: Octobre et novembre, 513 et 520.

Espagne: Madrid, octobre et novembre, 180 et 175.

Italie: Octobre et novembre, 543 et 567.

Etats-Unis: Octobre et novembre, 146 et 147.

Plus spécialement pour la France, les indices de la dépense d'une famille ouvrière de quatre personnes établis par quelques commissions régionales d'études relatives au coût de la vie, se présentent de la façon suivante, la base étant 100 en 1914 :

Paris, 4e trimestre 1924: 1. Alimentation, 380; 2. chauffage et éclairage 368; 3. logement, 200; 4. habillement, 440; 5. divers, 400; 6. ensemble, 372.

Lille: octobre, 1. 406; 2. 418; 3. 275; 4. 613; 5. 454; 6. 473.

Nancy, octobre 1924: 1. 384; 2. 491; 3. 202; 4. 381; 5. 413; 6. 357.

Lyon, décembre 1924: 1. 384; 2. 232; 3. 200; 4. 316; 5. 413; 6. 338.

Grenoble, 31 octobre 1924: 1. 428; 2. 380; 3. 250; 4. 520; 5. 350; 6. 424.

Marseille, 14 novembre 1924: 1. 437; 2. 402; 3. 203; 4. 398; 5. 246; 6. 394.

Bordeaux, 1er novembre 1924: 1. 426; 2. 401; 3. 215; 4. 450; 5. 320; 6. 383.

Rouen, octobre 1924: 1. 373; 2. 389; 3. 280; 4. 399; 5. 380; 6. 307.

On voit donc que Lille tient encore le record de la cherté de la vie.

DERNIÈRE HEURE

La Conférence financière interalliée

L'ACCORD SERA SIGNÉ CE MATIN MERCREDI

Paris, 13 janvier. — L'accord est maintenant définitivement obtenu à la conférence financière interalliée : il s'est établi sur les bases que nous avons indiquées précédemment

Le texte de l'arrangement intervenu sera signé demain matin, par les délégations, au cours d'une dernière séance plénière; il sera publié immédiatement en deux langues : français et anglais

LA SEANCE PLÉNIÈRE DE MARDI SOIR

A la séance plénière de ce soir, diverses délégations ont présenté des observations. Les délégués serbe et tchéco-slovaque ont demandé que le remboursement des arriérés réclamés à leur pays s'effectue sur une assez longue période, en dix ans seulement à partir du 1er septembre 1926.

Les représentants de la Roumanie ont protesté contre le maintien du pourcentage de Spa accordé à leur pays (1%).

Enfin, M. de Sousa-Dantas, ambassadeur du Brésil, a réclamé pour son pays qui ne bénéficie pas du remboursement de Spa, un pourcentage même très inférieur à 1% pour couvrir les pertes de bateaux non assurés perdus pendant la guerre et rembourser le reliquat de l'indemnité que leur doit l'Allemagne pour les cafés saisis à Hambourg, au début des hostilités.

L'accord, qui sera signé demain matin, fixe la répartition des annuités du plan Dawes pour 4 ans, à partir du premier septembre 1924.

M. CLEMENTEL EST SATISFAIT

A l'issue de la séance, M. Clémentel, interviewé, a dit toute sa satisfaction de l'accord intervenu, grâce à la bonne volonté manifestée par tous les délégués alliés. M. Clémentel a rendu hommage, en particulier à la personnalité du chancelier de l'Echiquier, M. Winston Churchill, sur lequel il fonde de grands espoirs pour résoudre les problèmes encore en suspens entre les deux pays.

A cet égard, M. Clémentel a précisé la position prise par la France envers la Grande-Bretagne dans la question des dettes.

Le ministre des Finances a remis samedi à M. Churchill, une lettre très courte, dans laquelle il lui demande de bien vouloir lui définir les intentions du gouvernement britannique qui, dans ses déclarations officielles, a déjà fait connaître qu'il s'en tenait, sur la question des dettes, aux principes de la note Balfour.

M. Clémentel attend, à très bref délai, une réponse de Londres, qui lui fournira les éléments nécessaires à la mise à l'étude d'un règlement définitif.

LE PROJET D'ACCORD FRANCO-ALLEMAND

Paris, 13 janvier. — A l'issue de la séance plénière de la conférence financière interalliée qui s'est tenue de 17 h. 30 à 18 h. 45, au ministère des Affaires étrangères, le communiqué officiel suivant a été publié:

La Conférence des Ministres des Finances s'est réunie aujourd'hui, à 17 h. 30, en séance plénière, au Ministère des Affaires étrangères.

Le texte définitif de l'arrangement n'ayant pas été encore imprimé en français, ni distribué à toutes les puissances, l'adhésion définitive de toutes les délégations n'a pas pu être encore donnée sous la forme d'un échange de signatures.

Après résumé et commentaires de l'accord par M. Aron, président du Comité des experts, M. Clémentel a donné la parole aux différentes délégations.

Quelques réserves ont été faites par MM. Bratiano et Titulesco, délégués de la Roumanie; Djouritch, délégué du royaume serbe-croate-slovène; Sousa-Dantas, délégué du Brésil, et Osusky, délégué de la Tchéco-Slovaquie.

Ces réserves seront examinées dans la soirée et une dernière séance aura lieu mercredi matin, à 9 h., après distribution du texte définitif.

UN DINER AU MINISTERE DES FINANCES

Paris, 13 janvier. — Le ministre des Finances et Mme Clémentel ont donné ce soir un diner en l'honneur des délégués alliés à la Conférence financière. Une brillante réception a suivi.

M. Herriot s'est remis au travail

Paris, 13 janvier.— M. Herriot, qui s'était rendu cet après-midi au Palais-Bourbon en vue de prendre part à l'élection de M. Painlevé comme président de la Chambre, a passé une partie de la journée dans les couloirs à s'entretenir avec de nombreux parlementaires.

A la fin de l'après-midi, il est rentré à pied du Palais-Bourbon au ministère des Affaires étrangères où il a eu quelques audiences, notamment avec M. Rauld, président de la Commission du gouvernement de la Sarre.

Le président du Conseil n'a été nullement fatigué par la reprise de ses travaux et par cette première journée d'activité parlementaire.

L'emploi des ouvriers étrangers en France

Paris, 13 janvier. — On a distribué, aujourd'hui, aux sénateurs, la proposition de résolution suivante de M. Courtier:

ARTICLE UNIQUE. — Le Sénat invite le Gouvernement à prendre l'initiative d'un projet de loi tendant à réprimer le fait d'avoir embauché un ouvrier étranger introduit en France aux frais d'un autre employeur avant l'expiration du contrat qui le liait à ce dernier et qu'il résulterait d'une pièce émanant du précédent patron ou de l'Office départemental de la main-d'œuvre étrangère, que le contrat a été rompu, d'accord ou pour des raisons légitimes, ceci sans préjudice du droit ouvert au premier patron de se faire rembourser les sommes lui restant dues sur les frais exposés par lui, pour amener l'ouvrier en France et d'obtenir tous dommages et intérêts.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'ECOLE UNIQUE

Paris, 13 janvier. — La Commission de l'école unique a tenu sa deuxième séance aujourd'hui, au ministère de l'Instruction publique. Elle a, à l'unanimité, émis le vœu que la scolarité obligatoire fut prolongée jusqu'à 14 ans au moins, et continuée par un enseignement post-scolaire organisé.

Elle a déclaré ensuite qu'un enseignement unique du premier degré devait être donné à tous les enfants, selon les mêmes méthodes et les mêmes programmes, sans distinction d'orientation future.

Le détail des mesures à prendre fera l'objet des travaux de la Commission dans sa prochaine réunion.

Une nouvelle proposition de loi en faveur des locataires de bonne foi

Paris, 13 janvier. — M. Arthur Levasseur, avec un grand nombre de ses collègues, vient de déposer sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi interdisant toute expulsion de locataires de bonne foi jusqu'au 1er janvier 1926.

Cette proposition s'applique aux locaux d'habitation industriels, commerciaux et professionnels: elle a pour effet de permettre d'attendre la prochaine discussion de la proposition définitive que M. Arthur Levasseur va déposer, et qui accordera une prorogation de cinq années, en vue d'apporter la solution de la crise du logement et le retour au droit.

UNE REUNION DE LA COMMISSION DES REPARATIONS

Paris, 13 janvier. — La Commission des réparations a tenu séance aujourd'hui, sous la présidence de M. Barthou; elle a pris un certain nombre de décisions sur des questions soulevées par l'application des Traités de Versailles et de Trianon.

Elle a décidé d'entendre M. Gilbert Parker, agent général de paiement des réparations au cours de sa séance du mardi 20 janvier.

La réintégration des cheminots révoqués

Une interpellation socialiste

Paris, 13 janvier. — Après un échange de vues sur la situation politique, le groupe socialiste a autorisé MM. Rognon, président du groupe de défense des cheminots, à déposer en son nom, une demande d'interpellation sur l'état actuel de la réintégration des cheminots révoqués.

La propagande en faveur des Régions dévastées

Paris, 13 janvier. — Le bureau du comité de vigilance des départements dévastés s'est réuni aujourd'hui, sous la présidence de M. Georges Baillet. Tous les groupements de sinistrés étaient représentés.

L'assemblée a approuvé la campagne de propagande organisée pour le mois de février par le comité d'action des régions dévastées et consistant en conférences faites dans les grandes villes de la France non dévastée.

L'ŒIL DE LA FLOTTE ANGLAISE

Un hydravion de 3.000 chevaux

Londres, 13 janvier. — Selon le « Daily Express», un hydravion géant, le plus grand qu'on ait jamais construit dans le monde entier, fait en ce moment ses essais à la station aérienne de l'Amirauté de Felixtow, près de Harwich.

Ce nouveau léviathan de l'air est destiné à croiser avec la flotte. Il peut tenir l'air par presque tous les temps et manœuvrer des journées entières sans retourner à sa base.

Bien que son rôle principal soit de servir d'yeux à la flotte, il sera à même, à l'occasion, d'attaquer les navires ennemis à l'aide de bombes dont il transportera une cargaison de plusieurs tonnes.

Il contient une cuisine et chambres à coucher pour son équipage de six hommes.

LES MÉFAITS DU BROUILLARD

UN SOUS-MARIN AMERICAIN ÉCHOUÉ

L'équipage en péril

Chatham (Massachussetts), 13 janvier.— Le sous-marin américain « S 19 », s'est échoué sur la grève de Nausett, par un épais brouillard. Un sans-fil apprend que le sous-marin est dans une position dangereuse et que, par suite de la violence de la mer dont les lames viennent se briser sur le pont, l'inclinaison du navire est de 20 degrés. Cinq officiers et 33 hommes se trouvent à bord.

DEUX NAVIRES EN DETRESSE DANS L'ATLANTIQUE

Brest, 13 janvier. — Une très forte brise souffle sur l'Océan. Deux navires ont lancé des signaux de détresse; le « Président Carnot », de Camaret, qui se trouve près du cap Lizard, et le vapeur belge « Thievul » désemparé en face de l'île de Ré et au secours duquel est parti le remorqueur « Iroise ».

L'INCENDIE D'UNE BANQUE PARISIENNE

Paris, 13 janvier. — A 19 h. le feu n'était pas encore complètement éteint dans les sous-sols de la banque, 54, rue Laffitte. Une dizaine de pompiers ont déjà subi un commencement d'asphyxie et sont soignés à l'hôpital.

L'extinction s'est poursuivie pendant toute la soirée .On ne signale aucun danger pour le voisinage.

UN INSIGNE DE LA RECONNAISSANCE POUR LES PARENTS DES MORTS POUR LA FRANCE

Paris, 13 janvier. — MM. Simon Reynaud, Anteriou et plusieurs de leurs collègues, ont déposé une proposition de loi, portant création d'un insigne de la reconnaissance pour les parents des morts pour la France.

Un condamné à mort gracié

Paris, 13 janvier. — André Roigneau, originaire de Château-Landon (Seine-et-Marne), qui avait été condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine, pour assassinat, le 29 octobre 1924, vient d'être gracié par le président de la République.

La peine capitale a été commuée par décret, en celle des travaux forcés à perpétuité.

COURTES DÉPÊCHES

— M. René Lafarge, député de la Corrèze, a déposé une demande d'interpellation sur la politique générale du gouvernement.

— Le Conseil national de la Fédération confédérée des travailleurs du sous-sol s'est réuni, sous la présidence de M. Ducros, du Gard. Un membre du bureau fédéral a fait l'exposé de l'action engagée par le bureau, puis la séance a été consacrée à l'examen de la situation dans chaque bassin minier.

— L'ambassadeur soviétique à Londres, M. Rakowski, est arrivé à Berlin et s'est entretenu avec l'ambassadeur soviétique à Berlin, M. Krestinski, des pourparlers anglo-russes. Une base d'entente pour de nouveaux pourparlers anglo-russes serait trouvée.

— La Liberté publie une lettre ouverte adressée par MM. Camille Aymard, Paul Chautard et Horace Déon, directeur, rédacteur et gérant de ce journal, à M. Laroque, juge d'instruction près le tribunal de la Seine et dans laquelle ils insistent de nouveau pour être jugés le plus tôt possible.

— MM. Ernest Lafont, Ferdinand Faure et Jouhannet, députés de la Loire, ont déposé une proposition de loi tendant à abroger les articles 36 et 37 de la loi du 29 juillet 1881 sur les délits de presse. Ces deux articles visent spécialement la répression des offenses aux chefs d'Etat étrangers et les outrages aux ambassadeurs ou représentants des puissances étrangères.

Dernières Nouvelles Régionales

DEUX FABRICANTS DE VILLERS-BRETONNEUX CONDAMNES POUR ESCROQUERIES AUX DOMMAGES DE GUERRE

Amiens, 13 janvier. — Le tribunal correctionnel d'Amiens a rendu ce soir son jugement dans l'affaire des dommages de guerre dans laquelle étaient poursuivis MM. Albert Langlet, 58 ans, et Paul Vanton, 47 ans, fabricants de bonneterie à Villers-Bretonneux.

M. Langlet reconnait avoir majoré fortement ses dommages, réclamant une somme supérieure à un million, a été condamné à un an de prison, 5.000 fr. d'amende, 5.000 fr. de dommages-intérêts envers l'Etat et à la restitution de 290.000 fr., avances touchées.

M. Vanton, coupable d'avoir délivré des certificats de complaisance, a été condamné à 4 mois de prison et 500 fr. d'amende.

UN JEUNE HOMME DE RIBECOURT TUE PAR UN EXPLOSIF. — A Ribécourt près de Marcoing, M. Charles Boniface, âgé de 24 ans, qui faisait chauffer pour le redresser, un tube métallique, abandonné par les Allemands, a eu la tête broyée par l'éclatement du tube qui était bourré d'explosif.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

du mardi 13 janvier 1925

COTONS

LIVERPOOL, 13 janvier.

Ventes, 6.000 (7.000); importations, 14 (9.064); Américain, hausse 21 (7); Brésilien, hausse 7 (baisse 8); Egyptien, baisse 30 (10 à 20).

NEW-ORLEANS, 13 janvier.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 23.75; Cotons à terme sur mars, 23.94-96; mai, 24.21.

RECETTES

Aux ports de l'Atlantique, 10.000; aux ports du Golfe, 58.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 25.000.

EXPORTATIONS

Pour la Grande-Bretagne, 5.000; France et Continent, 7.000; pour le Japon, nulles.

NEW-YORK, 13 janvier.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible 24.20 (24.20). A terme: sur janvier, 23.73 (23.81.83); février, 23.89 (23.91); mars, 24.73 (24.05.06); avril, 24.15 (24.20); mai, 24.30-31 (24.36.38); juin, 24.41 (24.46); juillet, 24.57 (24.60.61); août, 24.14 (24.20); septembre, 24.22 (24.25); octobre, 24.03 (24.06.10); novembre, 23.95 (23.98); décembre, 23.87 23.92).

Marché des changes à l'Etranger

du mercredi 13 janvier 1925

Londres: Sur Paris, 89.325 (89.225); Bruxelles, 93.675 (93.30); Esc. hors banque, 3 13/16 à 3 ⅞ (3 13/16 à 3 ⅞); Prêt à court terme, 3 ½ à 3 ½ (3 à 3 ½).

New-York: Sur Paris, 535 (536.50); Londres, 473.50 (475.25); Câbles transfers, 476.75 (475.75); Bruxelles, 499.50, (500.50).

Amsterdam: Sur Paris, 13.24 ½; Londres, 11.82; Bruxelles, 12.40.

Alexandrie: Sur Londres, 97.47.

Rome: Sur Paris, 126.30; Londres, 114.60.

Milan: Sur Paris, 126.30.

Genève: Sur Paris, 27.77; Londres, 24.60; Bruxelles, 26.05.

Berlin: Sur Paris, 20.69; Londres, 20.007; Bruxelles, 21.07; Amsterdam, 169.30; New-York, 420.